



Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'école Jeanne-Mance

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES
ÉCOLE JEANNE-MANCE**

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 16 juin 2021 à 18h30 à l'école Jeanne-Mance via TEAMS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Angèle Brodeur	parent
Karine Comtois	parent
Julie Larochelle	parent
Geneviève Legrand Durocher	parent
Véronique Paré	parent, présidente
Stéphanie Châtelain	enseignante
Christine Giguère	enseignante
Caroline Arsenaault-Meloche	personnel de soutien

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Vincent Laporte	directeur
-----------------	-----------

ÉTAIENT ABSENTS :

Mathieu Bélanger	membre de la communauté
Pamela Morier	enseignante
Audrey Brosseau	service de garde

1.0 Ouverture de la séance

5.1 La présidente, Mme Véronique Paré, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h33.

2.0 Mot de la présidente

Mme Véronique Paré informe les membres du CÉ qu'elle a envoyé une lettre à la Direction Générale du Centre de services scolaire concernant le transfert de plusieurs élèves de maternelle pour l'année 2021-2022. Elle demande à ce qu'une 2^e classe de maternelle soit ouverte afin qu'accueillir ces élèves

en septembre prochain. Selon la réponse qu'elle a reçu de M. Alain Camaraire, la Direction Générale veut limiter, le plus possible, le transfert d'élèves.

3.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Julie Larochelle et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

CÉ-16-21-001

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021.

Mme Karine Comtois précise qu'une erreur s'est glissée dans le PV du 19 mai 2021. Au lieu de lire que la fête de fin d'année aura lieu le 21 mai, il aurait dû être écrit que celle-ci aura lieu le 21 juin.

Il est proposé par Mme Stéphanie Châtelain et résolu que le procès-verbal du 19 mai 2021 soit adopté avec la modification.

CÉ-16-21-002

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 Suivi au procès-verbal

a. Consultation 96.20

M. Vincent Laporte informe les membres du CÉ qu'il y aura, selon cette consultation, pour l'année 2021-2022 :

- Une TES à temps plein.
- Une TES 23,75h / semaine du 31 août au 31 décembre (16 semaines). Ce contrat pourrait être reconduit après la période des fêtes.
- Une orthopédagogue-enseignante à temps plein.
- Un soutien pédagogique 15 périodes/cycle.
- Une orthophoniste 1 journée / semaine (le contrat est déjà donné).
- Une ergothérapeute ?

Il reste encore un peu d'argent qui pourrait être utilisé en cas d'imprévus.

M. Vincent Laporte informe le conseil qu'il sera, en plus du directeur de l'école Jeanne-Mance l'an prochain, le responsable de l'équipe-volante.

Selon l'analyse que M. Laporte fait des spécialistes qui seront présents lors de cette nouvelle année scolaire, celle-ci se présente meilleure, en terme de spécialistes, que l'année précédente.

6.0 Parole au public

Aucun point.

7.0 Correspondance

Mme Véronique Paré a reçu une correspondance du Centre de services scolaire qui remerciait les présidents et les membres des CE pour leur collaboration dans la démarche entreprise.

8.0 Formation du CÉ (obligatoire)

La formation concerne les frais de scolarité qui sont chargés aux parents. La fiche #8 (gratuité scolaire) a été transmise à tous les membres.

M. Vincent Laporte propose de mettre un montant maximum pour les frais de scolarité l'an prochain. Mme Véronique Paré dit qu'il y a déjà eu un montant maximum qui a été fixé pour les frais de sorties et d'activités scolaires.

9.0 Points de décision

a. Adoption

i. Rapport annuel du Conseil d'établissement

Mme Véronique Paré présente le rapport annuel et elle précise que le solde va changer d'ici quelques jours vu la dernière dépense pour les membres du CE.

Il est proposé par Mme Karine Comtois que le rapport annuel soit adopté avec la modification du solde.

CÉ-16-21-003

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii. FDS : Corridor actif

M. Vincent Laporte demande aux membres du CÉ de débloquer un montant de 2500\$ dans le fonds à destination spécial. Il voudrait embellir l'école à l'aide d'autocollants sur les contres-marches des escaliers ainsi que dans différents corridors de l'école.

À cet effet, M. Vincent Laporte propose de former un comité composé de 6 personnes qui sera en charge de ce projet.

Il propose de mettre des autocollants dans la grande salle, sur les portes extérieures des salles de bain et dans certains corridors (celui du 2^e étage, celui qui se mène au gymnase ainsi que celui entre les classes de maternelle).

Mme Véronique Paré propose de débloquer un montant pouvant aller jusqu'à 3000\$ pour ce projet. Toutefois, elle stipule qu'il serait idéal que le montant tourne autour de 2500\$.

M. Vincent Laporte demande aux membres du CÉ lesquels seraient intéressés à faire partie de ce comité. Il propose, cependant, que Mme Audrey Brosseau en fasse partie.

Le comité sera composé de Mme Caroline Arsenault-Meloche, Mme Stéphanie Châtelain, Mme Karine Comtois, Mme Geneviève Legrand Durocher, M. Vincent Laporte ainsi que Mme Audrey Brosseau si elle accepte vu qu'elle est absente au CE.

Il est proposé par Mme Véronique Paré d'accepter la dépense d'un maximum de 3000\$ pour les autocollants dans l'école.

CÉ-016-21-004 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b. Approbation

i) Fournitures scolaires

M. Vincent Laporte informe les membres du CÉ sur les fournitures et les frais qui seront chargés aux parents lors de la rentrée 2021-2022.

Mme Véronique Paré soulève une erreur de pagination qui se trouve sur la liste des fournitures scolaires et frais qui seront chargés aux parents des futurs élèves de 3^e année. Mme Caroline Arsenault-Meloche s'engage en en faire part à Mme Annie Létourneau. De plus, ces dernières vont prendre le temps de regarder s'il n'y a pas d'autres erreurs de ce type qui se sont glissées dans les listes des autres niveaux académiques.

Mme Véronique Paré et Mme Angèle Brodeur trouvent que le nombre de crayons à la mine demandé par certains professeurs est un peu excessif. Mme Stéphanie Châtelain et Mme Christine Giguère veulent les rassurer en disant que s'il reste des crayons à la fin d'une année scolaire, ils seront retournés aux parents. De plus, Mme Stéphanie Châtelain stipule que la qualité des crayons est important par rapport au nombre de crayons qu'un élève utilise durant une année scolaire.

Suite à l'intervention de Mme Stéphanie Châtelain et de Mme Christine Giguère, la majorité des membres du CÉ décident de ne rien changer le nombre de crayons à mine que certains professeurs demandent aux parents. Les enseignants mentionnent qu'ils vont informer leurs collègues en ce qui concerne la réserve pour s'assurer que les élèves repartent avec leurs matériels non-utilisés à la fin de l'année.

Il est proposé par Mme Julie Larochelle d'accepter les listes telles que proposées en corrigeant l'erreur de pagination.

CÉ-016-21-005 APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

ii) Frais chargés aux parents

Il est proposé par Mme Karine Comtois d'accepter les frais chargés aux parents tels que présentés.

CÉ-016-21-006 APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

iii) Code de vie

M. Vincent Laporte annonce que le Code de vie va rester sensiblement le même l'an prochain. Dans l'agenda 2021-2022 sera enlevé la 3^e colonne de ce code de vie qui stipule les raisons des comportements attendus.

Il y aura aussi le retour du code vestimentaire. Voici l'ajout :

"- Sur les espaces communs, le port de la casquette, de la tuque et du capuchon sera permis. Par contre, une fois en classe ou lors de la prise en charge du service de garde, l'enseignante ou l'éducatrice pourront instaurer une gestion personnalisée à ce sujet.

- En tout temps, le vêtement doit couvrir le ventre, le dos et le dessus des épaules de l'élève.

- Pour ce qui est des shorts, jupes ou robes, elles doivent couvrir le sous-vêtement et la fesse en entier.

N.B. La Direction, conjointement avec l'équipe-école, se garde un droit d'ajout à ce code au besoin.

Il est proposé par Mme Karine Comtois que le même code de vie soit présent l'an prochain avec un ajout du code vestimentaire.

CÉ-016-21-007 APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

c. Information

i. Normes et modalités d'évaluation

M. Vincent Laporte informe le CÉ que ce point n'a pas encore été discuté entre lui et les membres du personnel. Il reviendra sur ce sujet lors d'un prochain CÉ.

ii. Concessionnaire alimentaire

C'est au niveau du Centre de services scolaire que la négociation a eu lieu. Pour les 3 prochaines années, c'est le Triangle du Gourmet qui fournira des repas de style cafétéria au coût de 6\$. Ce coût est un prix fixe pour les 3 années à venir. Les membres du CE aimeraient avoir plus de repas chaud.

iii. Organisation scolaire

D'ici la 4^e lecture qui aura lieu lors de la dernière semaine de cours du mois de juin 2021, l'organisation scolaire se présente de la façon suivante :

- une maternelle (il y a de forte chance qu'il en ait 2)
- une 1^{ère} année
- deux 2^e année
- une 3^e année
- une 4^e année
- une 5^e année ou une 5-6^e année
- une 6^e année

Il y aura du mouvement au niveau professoral dans l'école. Présentement, M. Vincent Laporte ne sait pas quels professeurs seront en place pour la 3^e et la 4^e année.

Mme Véronique Paré aimerait que les parents et les élèves connaissent le nom du professeur qu'ils auront avant le 31 août. Elle mentionne que ce serait beaucoup plus agréable et moins anxiogène, une journée administrative avant la 1^{ère} journée de classe (sac très lourd, voir le titulaire, local, etc.). Mme Stéphanie Châtelain suggère qu'une vidéo ou une lettre soit envoyée aux futurs élèves, à cet effet, avant le début de l'année scolaire 2021-2022.

M. Vincent Laporte stipule qu'il pourrait y avoir une rentrée progressive sur 2 jours.

d. Consultation

Aucun point.

10.0 Parole aux membres

a) Parents (OPP)

Mme Angèle Brodeur fait part aux membres du CÉ des collations (4) qui ont été distribuées aux élèves durant le mois de juin.

Mme Angèle Brodeur fait également mention de deux pères qui sont venus aider à vider la bibliothèque suite à la demande de Mme Nathalie Ouellette.

b) Représentant au comité de parents

Mme Véronique Paré stipule qu'elle n'a pas pu assister à la totalité du dernier comité de parents car elle devait assister à la remise des certificats d'un de ces enfants. Toutefois, pendant la durée qu'elle a pu y assister, il a été question :

- Du rapport annuel
- Du Comité EHDAA

c) Représentant de la communauté

Aucun point.

d) Personnel de soutien

Aucun point.

e) Personnel professionnel

Aucun point.

f) Personnel enseignant

Mme Stéphanie Châtelain tient à remercier l'OPP de son implication et les membres du CÉ.

Il est proposé par Mme Caroline Arsenault-Meloche d'ajouter une prolongation de la séance.

CÉ-016-21-008 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 Mot de la direction

M. Vincent Laporte tient également à remercier les membres du CÉ de leur implication qui, tout au long de la dernière année, a été orientée vers les élèves et le personnel de l'école.

Toutefois, M. Vincent Laporte est inquiet pour certains élèves ainsi que pour son personnel suite à cette année éprouvante.

12.0 Parole au public

Aucun point.

13.0 Autres points

Mme Véronique Paré félicite M. Vincent Laporte pour le mensuel info-Jeanne-Mance. M. Vincent Laporte précise qu'il a eu l'aide de Mme Marilyne Houde pour le format de celui-ci.

Mme Véronique Paré veut savoir en quoi consistait les méritas qui ont été distribués aux élèves dernièrement. M. Vincent Laporte précise que ceux-ci ont été distribués dans chacune des classes selon les critères suivants :

- Comportement exemplaire
- Rendement académique
- Coopération

L'argent que la Caisse Populaire a décidé d'offrir aux élèves sera distribuée en offrant 10\$ de certificats-cadeaux à tous les élèves de l'école.

Mme Julie Larochelle remercie les membres du CE pour ces 4 années. Elle qui le poste de membre du CE vu que sa fille termine le primaire cette année.

14.0 Levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Julie Larochelle et résolu que la séance soit levée à 21h00.

CÉ-016-21-009

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

signature de la direction

signature de la présidente